

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57657 du 22 mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le Compte Administratif du Maire pour l'exercice 1985.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants:

	RESULTATS CLOTURE EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS CLOTURE EXERCICE 1985	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT		90 456 581.41	178 177 262.13	153 516 840.47		65 796 159.75
		33 628 590.17	414 676 413.50	446 105 544.82		65 067 721.49
		124 085 171.58	592 853 675.63	599 622 385.29		130 853 881.24
OPERATIONS INDIRECTES			276 967 278.06	276 967 278.06		
			869 820 953.69	876 589 663.35		
		124 085 171.58				130 853 881.24

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1985 sont les suivantes:

SECTION D'INVESTISSEMENT:

CHAP. 900 - H. de Ville et Bât. Administratifs	15 342 386,44
901 - Voirie	33 233 191,46
902 - Réseaux	33 357 027,63
903 - Equip. scol. et culturel	28 021 825,62
904 - Equip. sanit. et social	7 773 031,15
905 - Transports et communications	3 956 539,12
906 - Sces ind. et commerciaux	3 810 932,46
908 - Urbanisme et Habitation	11 101 084,43
909 - Autres équipements	182 774,90
911 - Programme pour le Département	212 981,26
914 - Programme pour les autres tiers	6 911 666,87
925 - Mouvements financiers	33 949 102,79
927 - Financement globalisé de la section d'investissement	324 718,00

	178 177 262,13

FINANCEES PAR:

Subventions	31 806 790,82
Emprunts	39 762 000,00
FCTVA	27 739 599,55
Divers	15 426 450,10
Prélèvement	38 782 000,00

	153 516 840,47
Soit un déficit d'exercice de	24 660 421,66
Qui se retranche de l'excédent de l'exercice précédent	90 456 581,41
D'où un excédent définitif d'investissement fin 1985 de	65 796 159,75
	=====

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 930 - Service financier	98 343 188,40
931 - Personnel permanent	68 708 981,44
932 - Ens. mobiliers et immobiliers	16 100 126,00
934 - Administration générale	48 736 307,98
936 - Voirie	63 129 352,67
940 - Relations publiques	2 683 044,04
942 - Sécurité et police	1 017 165,89
943 - Enseignement	28 441 522,66
944 - Oeuvres sociales scolaires	28 568 903,60
945 - Sports et Beaux Arts	8 546 927,34
951 - Sces soc. sans comptab. distincte	2 092 948,47
953 - Hygiène et protection sanitaire	1 000,00
955 - Aide sociale	25 551 065,63
967 - Sces ind. et comm. ss opté distincte	19 349 383,46
970 - Charges et prod. non affectés	3 341 766,63
971 - Sce fiscal - impôts oblig. à taux fixes	17 400,00
977 - Sce fiscal - impôts complémentaires	47 329,29

	414 676 413,50

FINANCEES PAR:

70 - Produits d'exploitation	1 665 196,78
71 - Produits domaniaux	4 750 617,89
72 - Produits financiers	299 924,77
73 - Subventions et participations	23 256 181,85
74 - Part représentative d'anciens prod. fiscaux	116 160 517,72
75 - Impôts indirects	133 203 516,58
76 - Impôts directs	16 445 298,01
77 - Recettes fiscales	138 254 993,00
78 - Réduction de charge	11 201 412,61
79 - Produits exceptionnels	839 441,20
82 - Mandats annulés	28 444,41
	<hr/>
	446 105 544,82

Soit un excédent d'exercice de	31 429 131,32
qui s'ajoute à l'excédent de l'année antérieure, soit	33 628 590,17
porte l'excédent définitif de fonctionnement, fin	
1985 à	65 057 721,49
	=====

**L'EXCEDENT GLOBAL DE 130 853 881,24 FRS SERA REPRIS AU
BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1986.**

COMPTE ADMINISTRATIF 1985

LIBELLES	PREVISIONS	REALISATIONS	C. REPORTEES	ANNULATIONS	PLUS VALUE
INVESTISSEMENT - DEPENSES					
900 - H.de Ville et Bât. Administratifs	39 981 790,45 76 645 341,53	15 342 386,44 33 233 191,46	24 639 404,01 43 373 485,89	- 38 664,18	- -
901 - Voirie	94 605 989,64	33 357 027,63	61 248 962,01	-	-
902 - Réseaux	80 043 901,23	28 021 825,62	52 022 075,61	-	-
903 - Equip. scol. & cult.	30 580 818,30	7 773 031,15	22 565 547,15	242 240,00	-
904 - Equip. sanit. & soc.	12 591 861,24	3 956 539,12	8 635 322,12	-	-
905 - Transp. & communic.	10 083 855,70	3 810 932,46	5 957 923,24	315 000,00	-
906 - Sces ind. & commerc	21 268 946,03	11 101 084,43	10 167 861,60	-	-
908 - Urbanisme & Habit.	1 409 217,59	182 774,90	1 226 442,69	-	-
909 - Autres équipements	30 280,00	-	-	30 280,00	-
910 - Progr. pour l'Etat	1 232 602,13	212 981,26	1 019 620,87	-	-
911 - Progr. pr le Départ	10 849 629,58	6 911 666,87	3 937 962,72	-	-
914 - Prog. autres tiers	45 060 974,62	33 949 102,79	10 842 184,07	269 687,76	-
925 - Mouv. financiers					
927 - Financ. globalisé section investiss.	335 000,00	324 718,00	-	10 282,00	-
INVESTISSEMENT - RECETTES					
Subventions	424 720 208,05	178 177 262,13	245 636 791,98	906 153,94	-
Emprunts	98 243 046,25	31 806 790,82	64 822 736,90	2 087 520,00	474 001,47
FCTVA	107 972 440,00	39 762 000,00	68 210 440,00	-	-
Divers	27 739 599,00	27 739 599,55	-	-	0,5€
Prélèvements	61 526 541,39	15 426 450,10	46 990 725,43	772 034,99	1 662 669,1€
	38 782 000,00	38 782 000,00			
Excédent reporté (1984)	334 263 626,64	153 516 840,47	180 023 902,33	2 859 554,99	2 136 671,1€
EXCEDENT 1985	90 456 581,41	90 456 581,41			
		65 796 159,75			

COMPTE ADMINISTRATIF 1985

LIBELLES	PREVISIONS	REALISATIONS	C. REPORTEES	ANNULATIONS	PLUS VALUE
FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
930- Service financier	61 749 333,00	59 561 188,40	2 000 000,00	188 144,60	-
931- Personnel permanent	73 102 159,73	68 708 981,44	37 601,57	4 355 576,72	-
932- Ens. mob. & immob.	19 344 588,27	16 100 126,00	2 526 534,71	717 927,56	-
934- Adm. générale	53 150 573,13	48 736 307,98	973 544,49	3 440 720,66	-
936- Voirie	69 258 681,95	63 129 352,67	2 791 681,11	3 337 648,17	-
940- Relations publiques	3 241 058,43	2 683 044,04	260 534,10	297 480,29	-
942- Sécurité et police	1 458 439,94	1 017 165,89	410 257,12	31 016,93	-
943- Enseignement	39 533 255,40	28 441 522,66	8 026 720,87	3 065 011,87	-
944- Oeuvres soc. scol.	28 725 000,00	28 568 903,60	30 800,00	125 296,40	-
945- Sports et Beaux Arts	8 970 091,49	8 546 927,34	205 352,35	217 811,80	-
951- Sces soc. sans cpté distincte	2 104 400,00	2 092 948,47	-	11 451,53	-
953- Hygiène & prot. san.	1 000,00	1 000,00	-	-	-
955- Aide sociale	34 802 404,76	25 551 065,63	5 822 806,18	3 428 532,95	-
967- Sces ind. & commerc. sans cpté distincte	33 072 903,20	19 349 383,46	12 799 068,67	924 451,07	-
970- Charges et produits non affectés	3 738 650,99	3 341 766,63	389 000,00	7 884,36	-
971- Sce fiscal- impôts oblig. à taux fixe	20 000,00	17 400,00	2 400,00	200,00	-
977- Sce fiscal- Impôts complémentaires	300 000,00	47 329,29	252 670,71	-	-
	432 572 540,29	375 894 413,43	36 528 971,88	20 149 154,91	-
Prélèvement	38 782 000,00	38 782 000,00			
	471 354 540,29	414 676 413,50	36 528 971,88	20 149 154,91	-

COMPTE ADMINISTRATIF 1985

LIBELLES	PREVISIONS	REALISATIONS	C. REPORTEES	ANNULATIONS	PLUS VALUE
FONCTIONNEMENT - RECETTES					
70- Prod. d'exploitation	957 200,00	1 665 196,78	-	40 294,00	748 290,78
71- Prod. domaniaux	3 707 600,00	4 760 617,89	-	114 600,00	1 157 617,89
72- Produits financiers	296 500,00	299 924,77	-	2 775,23	6 000,00
73- Subv. et participat.	21 411 484,30	23 256 181,85	-	1 096 172,47	2 940 870,02
74- Part. représentative d'anciens prod. fisc.	115 336 765,82	116 160 517,72	-	9 086 357,56	9 910 109,46
75- Impôts indirects	132 852 000,00	133 203 516,58	-	821 427,08	1 172 943,66
76- Impôts directs	16 500 000,00	16 445 298,01	-	54 701,99	-
77- Recettes fiscales	136 000 000,00	138 254 993,00	-	-	2 254 993,00
78- Réduction de charges	10 500 000,00	11 201 412,61	-	98 823,51	800 236,12
79- Prod. exceptionnels	163 400,00	839 441,20	-	91 300,00	767 341,20
82- Mandats annulés	1 000,00	28 444,41	-	-	27 444,41
Excédent reporté 1984	33 628 590,17	33 628 590,17	-	-	-
	471 354 540,29	479 734 134,99	-	11 406 251,84	19 785 846,54
Excédent 1985		65 057 721,49			

RECAPITULATION

	PREVISIONS	REALISATIONS	C. REPORTEES	RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	414 676 413,50	36 528 971,88	20 149 154,91	TOTAL
	RECETTES	479 734 134,99	-	+ 8 379 594,70	28 528 749,
INVESTISSEMENT	DEPENSES	178 177 262,13	245 636 791,98	906 153,94	183 270,
	RECETTES	424 720 208,05	180 023 902,33	-	
					RESULTAT NET GLOBAL 28 712 019,4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE DU

- 8 -

COMPTE ADMINISTRATIF 1985

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif du Maire pour l'exercice 1985.

L'an mil neuf cent quatre vingt six, le
à , les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents:

Etaient représentés:

Absents:

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le MAIRE,
Procédant au règlement définitif du Budget de 1985,
Propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice,

A SAVOIR:

RECETTES:

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1985 évaluées par le Budget à:	896 074 748,34
s'élèvent d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de:	724 366 741,06
de laquelle somme il convient de déduire celle de:	659 184,19
Au moyen de quoi, les recettes 1985 demeureront définitivement fixées à la somme de	723 707 556,87

DEPENSES:

Les dépenses créditées au Budget 1985 s'élèvent à , 896 074 748,34
De cette somme il faut déduire celle de: 303 221 072,71

A SAVOIR:

- Crédits ou portions de crédits
restés sans emploi comme excédant
le montant réel des dépenses 21 055 308,85
- Dépenses non ordonnancées avant le
31 décembre 1985 et à reporter au
Budget de 1986 282 165 763,86
Somme égale à 303 221 072,71

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de
l'exercice 1985 sont définitivement fixées à: 592 853 675,63

Les RECETTES de toute nature étant de 723 707 556,87
Les DEPENSES de 592 853 675,63

Il est constaté par conséquent un excédent
définitif de: 130 853 881,242
=====

Toutes les opérations de l'exercice sont déclarées
définitivement closes.

La présent délibération sera jointe comme pièce justifi-
cative au Budget de 1985.

Délibéré à Saint-Denis, les jour, mois et an ci-dessus.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 08 JUIL. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2,
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DE L'AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Le Compte Administratif de la Ville qui vous est présenté ce jour est une photographie de la situation financière de la Commune à un moment donné. Son étude doit nous permettre de mieux faire le point à la fin de 1985.

Au niveau du fonctionnement, l'évolution s'est faite de la façon suivante :

I - FONCTIONNEMENT

A - Evolution des recettes réelles de fonctionnement

1983	1984	1985
316 309 232	377 301 063	434 904 132
	+ 19,28 %	+ 15,27 %

B - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

1983	1984	1985
287 970 174	335 680 513	361 754 022
	+ 16,56 %	+ 7,56 %

Nous constatons que le taux des dépenses a évolué moins vite que celui des recettes au cours des trois dernières années.

C - Evolution en pourcentage des recettes de fonctionnement

	1983	1984	1985
D.G.F.	26	21	24
Octroi de mer	32	31	30
Impôts locaux	22	26	27
Divers	20	22	19
	—	—	—
Total	100	100	100

D - Evolution en pourcentage des dépenses de fonctionnement

	1983	1984	1985
Personnel	53,54	52,54	49,87
Intérêt de la dette	14,87	15,95	16,45
Contingent d'aide sociale	8,54	7,21	6,38
Divers	23,05	23,30	27,30
	—	—	—
Total	100,00	100,00	100,00

.../...

E - Evolution du ratio d'endettement de la ville

Ce ratio a évolué de la façon suivante :

1983	21,29 %
1984	21,31 %
1985	20,65 %

pour une moyenne nationale de l'ordre de 18 %.

II - INVESTISSEMENT

Dans la partie investissement, les dépenses d'équipement brut, qui correspondent aux travaux réalisés, ont évolué de la façon suivante :

	1983	1984	1985
Subventions et participations	64 091 493	61 795 171	64 484 105
Autofinancement	4 490 939	6 388 483	38 613 202
Emprunt	80 184 760	29 160 222	36 958 761
Divers	919 889	619 295	901 860
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	149 687 081	97 963 171	140 957 928

Nous constatons que l'autofinancement de la ville s'améliore de plus en plus.

Enfin, pour conclure, il faut noter que la présence sur place d'une Délégation Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations devrait nous permettre de gérer au mieux notre trésorerie et de faire rentrer le plus tard possible les emprunts évitant ainsi au maximum les frais financiers.

Il est procédé à la présentation
du Compte Administratif sur graphiques.

M. CROCHET : Le premier tableau projeté fait apparaître l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement au cours des trois dernières années. La courbe supérieure correspond à l'évolution des recettes et celle inférieure à l'évolution des dépenses. Nous avons également tracé une ligne de couleur rouge qui représente un parallèle des dépenses. On peut ainsi constater que la courbe/a quelque peu été "cassée", ce qui a permis de dégager une marge d'autofinancement qui va en s'accroissant.

Le deuxième graphique retrace l'évolution de la marge d'autofinancement de la ville (en pourcentage par rapport aux

.../...

recettes) au cours des trois dernières années -marge qui passe de 1,21 à 3,61 puis à 9,85-.

Après cet important critère de l'autofinancement, le deuxième critère à retenir au niveau du Compte Administratif est celui de l'évolution de notre endettement.

Comme vous pouvez le constater, le contingent d'emprunts a diminué au cours des deux dernières années, c'est-à-dire que nous avons emprunté un peu moins. Cette diminution va de pair avec la progression de notre autofinancement : on emprunte moins, étant donné que notre marge d'autofinancement progresse.

LE MAIRE : L'une augmente et l'autre diminue en parallèle.

M. CROCHET : Vous avez également, sur le graphique qui vous est présenté ici, l'évolution de notre masse d'endettement.

1982	366 000 000
1983	440 000 000
1984	523 000 000
1985	559 000 000

Cette masse évolue, ce qui est un phénomène normal ; mais, on constate que son évolution est légèrement ralentie, du fait notamment que nous avons fait rentrer, au cours des deux dernières années, et plus spécialement au cours de 1985, uniquement les emprunts indispensables.

Le tableau suivant fait apparaître le ratio d'endettement -ratio particulièrement important pour les communes- qui est le rapport entre l'annuité de la dette et les recettes réelles de fonctionnement. On peut constater que l'annuité de la dette évolue, alors que les recettes réelles de fonctionnement, elles, ne suivent pas ce mouvement et ne sont pas du tout parallèles. La ligne de couleur rouge portée sur le graphique simule l'évolution similaire des deux données. On peut ainsi relever que l'annuité de la dette est relativement stable. Sur un prochain schéma, on pourra apprécier son niveau.

M. ANNETTE : Vous est-il possible de revenir au graphique précédent concernant la masse d'endettement ?

Monsieur CROCHET rappelle les masses d'endettement pour 1982, 1983, 1984, 1985 précisées plus avant.

M. CROCHET : Sur le graphique suivant, vous pouvez observer la part des recettes réelles de fonctionnement affectée à l'annuité de la dette. Depuis 1982, ce ratio est de l'ordre de 21 %. Il est porté en clair au niveau de l'avis de la Commission des Finances (paragraphe E du I), à savoir :

.../...

1983	21,29 %
1984	21,31 %
1985	20,65 %

Pour mémoire, un ratio correct est de l'ordre de 22 % ; à partir de 25 %, il faut s'en inquiéter. Cependant, si ce ratio est trop faible, cela peut provenir d'un manque de dynamisme de la commune concernée. Nous sommes, quant à nous, à un niveau satisfaisant.

Le schéma suivant fait apparaître la part du produit fiscal dans les recettes de fonctionnement, y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les chiffres sont les suivants :

1983	1984	1985
24	29,5	29,7

Cet autre tableau concerne la structure des recettes de fonctionnement, et permet de visualiser l'évolution des impôts locaux, de l'octroi de mer, de la D.G.F. et des divers au cours des trois dernières années -chiffres qu'on retrouve au niveau de l'avis de la Commission des Finances-. Le chiffre concernant les impôts locaux diffère à un point près de celui porté sur le tableau précédent parce que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'y est pas incluse ici. Les mêmes données sont ainsi présentées de manière différente.

A présent, nous pouvons observer la structure des dépenses de fonctionnement et l'évolution des principales -le personnel, l'intérêt de la dette, le contingent d'aide sociale et les divers-.

M. ANNETTE : S'agit-il de services constants ? Y avez-vous retranché les services cédés ?

M. CROCHET : Non. En 1985, il y a effectivement du personnel qui a "glissé" à l'extérieur. Il n'est pas pris en compte ici. Vous pouvez également observer la progression de l'intérêt de la dette (de 15, 16 et 16 %). En métropole, cette donnée est inférieure pour les villes de taille moyenne et, pour les grandes villes, l'intérêt de la dette est de l'ordre de 15 %.

Projection d'un graphique présentant les mêmes données sous une forme différente.

M. CROCHET : Nous abordons maintenant la section d'investissement et le financement de l'équipement brut.

Je vous rappelle qu'il y a une différence entre l'investissement en général et l'équipement brut. Ce dernier ne concerne que les travaux réalisés, alors qu'au niveau de l'in-

vestissement, d'autres chapitres interviennent -matériel, mobilier, etc...-. Il y a une partie d'emprunts, de subventions et participations, d'autofinancement. Notez que la part des emprunts a tendance à diminuer.

M. ANNETTE : Parmi les chiffres qui nous ont été indiqués, vous faites souvent référence aux recettes de fonctionnement qui comprennent, bien entendu, les impôts locaux. J'ai pu observer que, de 1983 à 1985, ces impôts étaient passés de 69 000 000 à 117 000 000 Francs, soit une augmentation en masse de 70 %, hors la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, bien sûr. Je pense que le rapport sur les recettes de fonctionnement est un ratio à apprécier avec précaution. Quand on regarde les dépenses réelles de fonctionnement, et notamment pour l'exercice 1985 qui nous concerne, on voit que les dépenses ont évolué de 7,56 % (toujours en corrigeant quelque peu ce chiffre, puisque certains services ont été cédés) alors que, dans le même temps, l'inflation était de l'ordre de 6 % -ce qui est un taux de progression assez normal-. Si les recettes ont augmenté de 15 %, c'est précisément parce que les impôts locaux -qui sont une partie de ces recettes- ont augmenté de façon importante.

En prenant en compte, par exemple, le poste du personnel permanent, on annule 4 355 000, c'est-à-dire à peu près 6 % de ce poste : c'est dire donc qu'on a sans doute prévu de façon exagérée (puisque sur ce type de poste, je pense qu'il est possible d'arriver à une prévision plus fine -une différence de 6 % sur ce poste du personnel permanent, c'est appréciable-).

En totalité, uniquement en fonctionnement, on a annulé une somme de 20 000 000 Francs. Ainsi, si l'on a augmenté les impôts locaux de 20 000 000 Francs, cette augmentation est liée, à mon avis, aux prévisions excessives qui ont été faites -en ne parlant que des dépenses de fonctionnement-. Je crois qu'il nous faut être très vigilants sur ces dépenses parce que leur progression entraîne en parallèle une augmentation des impôts locaux ; et, tout le monde sait aujourd'hui que ceux-ci augmentent beaucoup plus vite que le coût de la vie, ce qui met en difficulté un certain nombre de ménages, de commerçants, d'industriels, etc... Je pense donc, en ce qui concerne ces prévisions, qu'il y a eu effectivement des estimations excessives qui ont occasionné une progression en masse des impôts locaux relativement forte : en une année, on les a augmentés de 20 000 000 Francs. Il est vrai que le fait ne être peut être relevé qu'après coups ; néanmoins, on aurait pu éviter une telle augmentation.

En ce qui concerne les investissements, nous n'avons pas vu apparaître le taux de réalisation. Nous serait-il possible d'avoir une idée de l'évolution sur cinq ans du taux de réalisation en matière d'investissement ?

Si 1985 par rapport à 1984 représente + 44 %, il faut bien voir que 1984 par rapport à 1983 représentait - 52 %. Il est donc utile d'atténuer cette donnée :

1983	149 000 000
1985	140 000 000

soit - 6 % pour 1985 par rapport à 1983. Si l'on tient compte de l'érosion monétaire, cela représente un taux d'équipement de l'ordre de - 20 %.

Je voudrais connaître le taux de réalisation du budget d'investissement des dernières années. Quelle a été l'évolution de ce taux ? Je crois que, là aussi, c'est un ratio important.

LE MAIRE : Avant que Monsieur CROCHET ne vous précise ces chiffres, je tiens à vous rappeler que ceux-ci sont à prendre avec précaution. On peut, en effet, investir beaucoup une année et moins l'année suivante. La situation n'est pas la même que pour les dépenses de fonctionnement qui, elles, augmentent régulièrement. Ces chiffres dépendent des déblocages des crédits, de l'avancement des études... et sont donc toujours en fluctuation. Il faut donc prendre en compte une évolution de l'investissement sur une période maximale de cinq ans, mais pas d'une année sur l'autre.

Deuxième précision : ces investissements ne sont pas pris en compte sur une seule année. Un investissement débute à une année donnée 0 pour se terminer à une année 4 ou 5. Les parties de cet investissement réalisées au cours de ces années sont plus ou moins prises en compte -et ne le sont pas officiellement, puisque l'investissement lui-même n'est pas terminé-.

Ces deux remarques visaient à préciser que si le taux d'investissement est quand même à prendre en compte, il doit l'être avec précaution. De fait, il ne faut pas en tirer des conclusions hâtives, parce que ce taux peut être très fort si l'on considère tous les investissements faits auparavant ou peut être au contraire très faible en ne prenant en compte que ceux de l'année.

On va vous donner toutes précisions utiles en faisant ces distinctions.

M. CROCHET : En ce qui concerne les réalisations d'investissement, il y a trois pourcentages que je voudrais vous communiquer : deux pour 1984 et un pour 1985 -je n'ai pas ces pourcentages pour les années antérieures-.

Vous avez tout d'abord le pourcentage des réalisations totales par rapport aux prévisions moins les mouvements d'ordre -qui sont des opérations comptables qui gênent quelque peu au niveau des réalisations-. On arrive alors à 47 % pour 1985 et 43 % pour 1984.

Si l'on tient compte des engagements, et non plus des paiements, on atteint 80 % en 1985.

LE MAIRE : Il faut donc prendre cela en compte, sans pour autant en exagérer l'importance. Ces chiffres décrivent une

évolution ; mais, il ne faut pas s'en tenir à ces seules données.

M. ANNETTE : Les informations que vous nous donnez là datent de 1984 : on ne peut donc pas en dégager une tendance. Il serait intéressant de voir sur quatre à cinq ans comment les investissements ont été réalisés, pour savoir si on réalise toujours à peu près la même chose ou si on a du mal à réaliser ce qu'on prévoit.

LE MAIRE : On réalise à peu près toujours la même chose.

M. ANNETTE : Je voulais surtout attirer votre attention sur le budget de fonctionnement.

Quand la Commission constate que les dépenses ont évolué moins vite que les recettes, c'est un peu une lapalissade. Ce qui compte davantage, c'est que les dépenses ont évolué de façon correcte (+ 7,56 %) et que les recettes -en tenant compte notamment de la progression des impôts locaux- ont augmenté dans des proportions importantes qu'il faut prendre en compte.

Je profite de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour vous rappeler l'étude demandée relative à l'exonération des impôts locaux pour les familles nombreuses -sur la taxe d'habitation, notamment-. Il me semble qu'une étude devait être esquissée concernant les retombées probables de l'application de cette mesure. A-t-on déjà quelques indications à ce propos... ou, pourra-t-on les avoir un jour ?...

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres intervenants ?

M. GERARD G. : Je voudrais, moi aussi, aller dans le même sens que Monsieur ANNETTE.

Je m'étonne un peu qu'on ne vous ait pas sollicité auprès du Ministère des Finances, parce qu'avec des chiffres pareils, vous auriez relevé l'économie de la France, et rapidement.

On a pris la précaution de dire que cela n'est qu'un reflet à un moment donné. Effectivement, cela l'est ; et, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au niveau de la prévision, il y a une erreur totale qui a été faite. Lorsqu'on atteint des écarts de cet ordre, on ne peut que douter de la qualité de l'étude réalisée au niveau de la prévision.

Il y a un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention : les seules recettes qui augmentent réellement ici, ce sont les impôts locaux ; or, au moment du débat sur le budget, j'avais déjà relevé cette progression particulièrement importante.

Enfin, je note également l'importance spectaculaire de l'autofinancement. J'admets qu'on en fasse ; mais, dans une telle proportion, cela dépasse l'entendement.

.../...

LE MAIRE : Lorsqu'on se trouve dans l'opposition, on regrette que la mariée soit trop belle.

M. GERARD G. : Ah non, pas du tout. Je pense que désormais les Dionysiens pourront prendre conscience du fait qu'ils paient des impôts particulièrement élevés -si toutefois ils n'en ont pas encore conscience-.

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, la mariée, ce sont les contribuables qui l'habillent, et c'est pour cela qu'elle est belle.

LE MAIRE : Ils peuvent également voir ce qui est fait.

M. GERARD G. : Ils commencent à en prendre conscience.

LE MAIRE : C'est, Monsieur GERARD, un débat que vous ouvrez et refermez à chaque fois.

M. GERARD M. : Dans l'augmentation des impôts locaux, il ne faut pas oublier d'intégrer le fruit des efforts faits depuis plusieurs années pour attirer à Saint-Denis de nombreux nouveaux contribuables.

M. GERARD G. : Ils sont "défiscalisés".

M. GERARD M. : Les personnes qui paient des patentes savent bien qu'elles ne sont pas dégrevées d'impôts. Tous les commerçants qui s'installent dans les Zones d'Activités du territoire dionysien paient cela. Les patentes font également partie des impôts locaux.

Pour toutes les maisons qui sont bâties, il y a également un prélèvement à intégrer aux impôts locaux -cela, au bout de trois ans-.

M. ANNETTE : Monsieur GERARD, les impôts locaux sont passés de 98 000 000 -je parle là de l'assiette- à 117 000 000. Si l'on avait un peu mieux cerné les prévisions de dépenses, on aurait pu les augmenter de 10 000 000 au lieu de 20 000 000. Je dois dire que la pression fiscale sur l'ensemble des contribuables -anciens et nouveaux-, de fait, aurait été plus tolérable. C'est une observation dont il faut essayer de tenir compte.

M. GERARD M. : Rappelez-vous donc que, précisément, les taux d'impôts locaux ont été diminués.

M. ANNETTE : Ils auraient pu l'être davantage.

M. GERARD M. : Il y a en parallèle une augmentation de la masse des contribuables.

M. ANNETTE : Oui. Mais, la diminution des taux aurait pu être plus forte puisque, en fait, on se retrouve avec un excédent en fonctionnement, au niveau des prévisions, de 20 000 000. Cette somme provient de l'augmentation des impôts locaux. On aurait pu éviter cela.

LE MAIRE : Lorsqu'on se trouve dans l'opposition, on regrette que la mariée soit trop belle.

M. GERARD G. : Ah non, pas du tout. Je pense que désormais les Dionysiens pourront prendre conscience du fait qu'ils paient des impôts particulièrement élevés -si toutefois ils n'en ont pas encore conscience-.

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, la mariée, ce sont les contribuables qui l'habillent, et c'est pour cela qu'elle est belle.

LE MAIRE : Ils peuvent également voir ce qui est fait.

M. GERARD G. : Ils commencent à en prendre conscience.

LE MAIRE : C'est, Monsieur GERARD, un débat que vous ouvrez et refermez à chaque fois.

M. GERARD M. : Dans l'augmentation des impôts locaux, il ne faut pas oublier d'intégrer le fruit des efforts faits depuis plusieurs années pour attirer à Saint-Denis de nombreux nouveaux contribuables.

M. GERARD G. : Ils sont "défiscalisés".

M. GERARD M. : Les personnes qui paient des patentes savent bien qu'elles ne sont pas dégrevées d'impôts. Tous les commerçants qui s'installent dans les Zones d'Activités du territoire dionysien paient cela. Les patentes font également partie des impôts locaux.

Pour toutes les maisons qui sont bâties, il y a également un prélèvement à intégrer aux impôts locaux -cela, au bout de trois ans-.

M. ANNETTE : Monsieur GERARD, les impôts locaux sont passés de 98 000 000 -je parle là de l'assiette- à 117 000 000. Si l'on avait un peu mieux cerné les prévisions de dépenses, on aurait pu les augmenter de 10 000 000 au lieu de 20 000 000. Je dois dire que la pression fiscale sur l'ensemble des contribuables -anciens et nouveaux-, de fait, aurait été plus tolérable. C'est une observation dont il faut essayer de tenir compte.

M. GERARD M. : Rappelez-vous donc que, précisément, les taux d'impôts locaux ont été diminués.

M. ANNETTE : Ils auraient pu l'être davantage.

M. GERARD M. : Il y a en parallèle une augmentation de la masse des contribuables.

M. ANNETTE : Oui. Mais, la diminution des taux aurait pu être plus forte puisque, en fait, on se retrouve avec un excédent en fonctionnement, au niveau des prévisions, de 20 000 000. Cette somme provient de l'augmentation des impôts locaux. On aurait pu éviter cela.

M. GERARD M. : Rappelez-vous également que, lorsqu'il y a trois ans, la Caisse des Dépôts et Consignations nous accordait des emprunts, c'était toujours en les assortissant de réserves compte tenu de la faible partie d'autofinancement. Nous avons maintenant le taux de 9 % d'autofinancement -ce qui, malgré tout, est encore faible comparativement aux communes métropolitaines de même envergure-.

Il faut donc ^{être} franc : il y a une gestion saine qui est en train de s'installer, et c'est tout -même si cela ne vous fait pas plaisir-.

M. GERARD G. : Vous appelez cela une "gestion saine"...

M. ANNETTE : Les contribuables qui ont des difficultés pour faire face aux charges -et, sans vouloir faire de démagogie, ils sont de plus en plus nombreux- font davantage appel aux recours gracieux ; et, le fisc qui a du mal à recouvrer l'impôt en accorde de moins en moins. Je crois qu'il faut en tenir compte.